



**SANTÉ EN DANGER**

COMPTÉ-RENDU  
AUDITIONS

MARDI 15 MARS

Toutes les informations sur  
<https://levraisegurdelasante.fr/>



**SANTÉ EN DANGER**

Mots/phrases clés

- Ouverture de salles de sport dans les hôpitaux car les horaires des salles de sport en ville ne sont pas adaptés à ceux des soignants
- Mise en place de séminaires cadres /personnels d'un service sur le modèle de ce qui est pratiqué dans les entreprises privées
- Evaluation plus régulière, par les cadres de santé et la direction des soins, de la qualité de vie au travail et des conditions de travail des personnels
- La pratique du sport en tant que thérapeutique non médicale doit devenir une volonté institutionnelle, gérée par les ARS
- Nécessité d'augmenter les effectifs médicaux pour évaluer la qualité de vie au travail et donner plus de moyens aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

• Le Mardi 15 Mars, une audition sur le thème de la qualité de vie au travail s'est tenue en présence de :

Madame Carine Pallardy, médecin en santé au travail qui nous a d'emblée amené à cette réflexion : avant même de pouvoir aborder le problème de la qualité de vie au travail, encore faut-il que le patient ne soit pas en survie à son travail.

Il semble aussi important d'évaluer les conditions de vie au travail nécessaires à la bonne qualité de ce travail. Mais tout ceci se heurte à un sous-effectif des professionnels médicaux de ce secteur.

Madame Fanny Petitprez, aide-soignante en réanimation, membre d'un CHSCT dont la mission principale est de s'assurer que les conditions de travail des soignants sont respectées tant au niveau des plannings que du respect des jours de repos, par exemple.

Le constat est à nouveau fait d'un manque de moyens et de personnels.

Monsieur Alain Ferrero, médecin inspecteur de santé publique travaillant essentiellement sur les maladies chroniques, qui insiste sur le fait que les professionnels de santé doivent eux-mêmes pratiquer une activité physique : leur discours, leurs recommandations n'en seraient que plus convaincantes.

D'autre part monsieur Ferrero nous rappelle que l'INSERM recommande la pratique d'une activité physique avant même la prescription médicamenteuse dans les épisodes dépressifs légers à modérés : le sport est une thérapeutique non médicamenteuse qui n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur.

Il existe un haut niveau de preuve de la pratique sportive sur la symptomatologie, l'amélioration des morbidités, co-morbidités et de du bien-être psychologique.

L'offre de prévention restant tributaire de volontaires, elle est différente selon les territoires et il est nécessaire d'augmenter leur niveau de compétences afin qu'ils puissent participer efficacement aux traitements de malades chroniques.

**Contacts :**

[collectifsed@gmail.com](mailto:collectifsed@gmail.com)

Arnaud Chiche : 06 62 60 25 29 - Audrey Baskovec : 06 65 46 54 85 - Myriam Andre : 06 61 19 43 66 - Thomas Brosset : 06 63 62 26 32

Enfin, Monsieur Ferrero nous a fait part de son expérience concernant les maisons Sport/Santé implantées en région PACA, établissements permettant d'accueillir, d'informer, d'évaluer les capacités sportives des patients afin de les orienter vers les offres sportives des territoires et qui développent aussi des interventions en entreprises.

*L'association C Santé en Danger*



**Contacts :**

**[collectifsd@gmail.com](mailto:collectifsd@gmail.com)**

Arnaud Chiche : 06 62 60 25 29 - Audrey Baskovec : 06 65 46 54 85 - Myriam Andre : 06 61 19 43 66 - Thomas Brosset : 06 63 62 26 32